



Rapport final

Résumé

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a accueilli la première Conférence mondiale sur la réduction des menaces biologiques, à Paris, du 30 juin au 2 juillet 2015.

Dans le cadre de cette Conférence, les « risques biologiques » ou « biorisques » ont été définis comme étant des risques provoqués ou exacerbés par des maladies infectieuses d'origine animale (y compris par des zoonoses) résultant de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, d'accidents de laboratoire ou de manipulations ou disséminations intentionnelles d'agents pathogènes.

La Conférence, organisée en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a réuni des scientifiques de renom international, des enseignants et des décideurs venus d'organisations internationales et de gouvernements nationaux. Les participants issus des secteurs de la santé publique, de la santé animale, de la santé des écosystèmes et de la sécurité représentaient plus de 80 pays.

La Conférence a été divisée en trois parties :

- 1) Les experts ont évoqué le contexte en décrivant certains risques biologiques d'origine naturelle, accidentelle, conflictuelle ou criminelle. Ils ont également présenté le réseau complexe des agences internationales (chacune avec son propre mandat et sa propre composition) qui constituent le cadre du système d'alerte mondial contre les risques biologiques.
- 2) Des études de cas et des présentations didactiques avaient pour objet de présenter des solutions à certains défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé face aux risques biologiques. Cette partie a permis d'évoquer les points suivants : approches de type « Une seule santé » pour combattre l'antibiorésistance, démarches visant à soutenir les services sanitaires en période d'instabilité, initiatives de renforcement des capacités des laboratoires mise en réseau, partenariats public-privé et outils d'analyse des écarts visant à améliorer la conformité des systèmes sanitaires aux normes intergouvernementales.
- 3) Une discussion s'est déroulée entre les représentants des secteurs de la sécurité, de la santé animale, de la santé des écosystèmes, de la santé publique et des futures responsables, en vue d'élaborer des messages consensuels pour inciter à des investissements durables dans les systèmes de santé.

Les points essentiels soulevés par la réunion ont été les suivants :

- Les agents pathogènes touchant les animaux (y compris les zoonoses) resteront une menace pour la santé animale, la santé publique et les économies. Leur impact peut être disproportionné dans les parties du monde qui disposent de systèmes de santé fragiles ou souffrent de conflits civils. La mondialisation, le changement climatique, les conflits civils et les bouleversements écologiques favorisent l'émergence et la propagation des maladies infectieuses.
- Les stratégies interventionnistes ne seront efficaces que si les sciences et les technologies ne se laissent pas dépasser par l'évolution des agents pathogènes.
- Plusieurs pays ont élaboré des modèles efficaces pour répondre avec succès à des menaces sanitaires émergentes spécifiques telles que l'antibiorésistance. Leur expérience peut être partagée avec d'autres pays.
- Toute une série d'agences nationales et internationales sont engagées dans la réduction des risques biologiques. Bien qu'il n'existe aucun mécanisme officiel de coordination, ces agences établissent des relations fonctionnelles par des contacts plus fréquents et plus étroits, passent des accords officiels et mènent des activités conjointes.
- Les normes intergouvernementales basées sur la science qui sont élaborées et validées par l'OIE pour la santé animale et par l'OMS pour la santé publique offrent un cadre universel et global à la structuration et à la gouvernance des systèmes nationaux de santé publique et de santé animale. L'efficacité des systèmes nationaux de santé animale et de santé publique sous-tend la capacité d'un pays à prévenir, détecter et prendre en charge les risques biologiques, qu'ils soient d'origine naturelle, accidentelle ou intentionnelle.
- L'impact de tout système sanitaire national s'étend au-delà des frontières car les systèmes sanitaires nationaux efficaces réduisent les risques biologiques pour les pays limitrophes tandis que les systèmes déficients peuvent accroître les risques pour la communauté internationale.
- Il existe différents outils pour évaluer la qualité et la gouvernance des systèmes sanitaires nationaux. Les outils proposés par l'OMS et l'OIE ont été développés, normalisés et adoptés universellement par leurs membres et sont actuellement utilisés avec succès dans la plupart des Pays Membres.
- Une fois que les maladies infectieuses ont été éradiquées, il existe un risque particulier résultant du potentiel de dissémination accidentelle ou délibérée dans une population naïve où les mécanismes de surveillance et de contrôle ne sont plus actifs. Des obstacles politiques empêchent la destruction totale du matériel infectieux. À moins que la communauté internationale ne prenne des mesures significatives pour remplir ses obligations de destruction et de séquestration des agents pathogènes éradiqués (variolo et peste bovine), les risques augmenteront à mesure que de nouvelles maladies seront éradiquées.

- Les coûts de maintenance des laboratoires à haut niveau de confinement sont importants. Si ces coûts ne sont pas pris en compte avant la construction, ce type d'installation peut devenir une charge pour le pays qui l'accueille. S'il n'existe pas de ressources suffisantes pour entretenir l'infrastructure, les risques de biosécurité peuvent s'accroître. La durabilité peut être optimisée en envisageant une étude de cas à long terme pour chaque laboratoire, dans le contexte des réseaux nationaux de laboratoires, et en appliquant pour la biosûreté et la biosécurité des stratégies fondées sur les risques.
- Les démarches scientifiques passant par les jumelages et la mise en réseau et incluant des échanges d'étudiants et d'experts s'avèrent efficaces pour renforcer les capacités et développer une compréhension commune entre professionnels de la santé animale et de la santé publique. Les établissements d'enseignement vétérinaire ont la possibilité d'influer positivement sur l'attitude des futurs professionnels en termes d'éthique, de démarche scientifique responsable et d'élaboration de perspectives internationales.
- Les partenariats privé-public ont un rôle important à jouer dans le renforcement durable des capacités vis-à-vis des risques biologiques et dans les plans d'alerte, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.
- Les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de la sécurité ont un intérêt commun dans le renforcement des systèmes de santé publique et de santé animale. Les systèmes de santé opérationnels peuvent détecter toutes les menaces biologiques et y répondre. Ils contribuent à la sécurité alimentaire et au recul de la pauvreté, ces deux derniers aspects favorisant à leur tour la stabilité civile. D'une façon générale, malgré les coûts socioéconomiques induits, les bénéfices des investissements réalisés dans les systèmes de santé dépassent de loin le coût de la réponse à une catastrophe biologique évitable.
- Si l'importance de la coopération entre les secteurs de santé animale, de santé publique et de santé des écosystèmes (approche « Une seule santé ») est largement reconnue, le niveau d'interaction entre santé et sécurité varie significativement selon les pays, et rares sont ceux qui ont établi des relations officielles entre ces deux secteurs. Une meilleure coopération entre santé publique, santé animale et sécurité a pour intérêt de renforcer la coordination et de partager les ressources au bénéfice d'une consolidation des systèmes de santé, ce qui est profitable à tous.

Recommandations

Les recommandations qui suivent ont été élaborées sur la base des informations échangées et des discussions qui se sont déroulées au cours de la conférence. Les participants ont eu la possibilité de commenter les recommandations lors de la session de clôture de la Conférence puis sur une période de 10 jours suivant celle-ci, pendant laquelle le projet de recommandations était accessible sur le site Internet de l'OIE.

Les participants à la Conférence mondiale sur la réduction des risques biologiques ont formulé les recommandations suivantes :

1. Que l'efficacité et la bonne gouvernance des services nationaux de santé animale et de santé publique fassent l'objet d'un effort d'amélioration à l'échelle mondiale afin de réduire les menaces et les conséquences des maladies infectieuses résultant d'événements naturels, d'accident de laboratoire ou d'utilisation intentionnelle d'agents biologiques. Que les politiques de santé animale et humaine dans les secteurs publics et privés et les investissements dans les systèmes nécessaires pour soutenir ces politiques soient considérés comme prioritaires par tous les pays.
2. Qu'au niveau national, les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de la sécurité s'engagent réciproquement pour discuter des domaines d'intérêt commun, partager les ressources si nécessaire et assurer que la réduction des risques biologiques soit un sujet de préoccupation national et transversal.
3. Que les exercices de simulation internationaux et nationaux soient multisectoriels, impliquant les secteurs de la sécurité, de la santé publique et de la santé animale. Qu'ils incluent aussi dans toute la mesure du possible les acteurs importants du secteur privé.
4. Que les organisations internationales, les agences et les bailleurs de fonds encouragent l'évolution des partenariats dans les secteurs public et privé (avec les éleveurs, les vétérinaires du secteur privé, les paraprofessionnels, les acteurs principaux et les responsables communautaires locaux) afin d'assurer l'efficacité de l'élaboration des plans de prévention, d'alerte, de riposte et de reprise d'activité et d'établir la confiance au niveau communautaire.
5. Que les organisations internationales, les agences et les bailleurs de fonds impliqués dans la conception d'objectifs compatibles de santé et de sécurité s'efforcent de parler d'une même voix dans leur engagement auprès des responsables internationaux et nationaux afin de :
 - a. favoriser les occasions de réaliser des économies grâce à un partage équilibré des ressources entre les secteurs de la santé animale et de la santé publique ;
 - b. mettre en évidence les avantages socio-économiques significatifs liés aux investissements réalisés dans les systèmes de santé animale et de santé publique (conformes aux normes internationales et dotés d'une capacité suffisante) en vue d'assurer la santé et la sécurité alimentaire et d'améliorer la stabilité politique.
6. Que les systèmes de santé animale et de santé publique bénéficient d'investissements réguliers émanant du secteur public et du secteur privé afin de faire progresser les connaissances scientifiques, les technologies et les méthodes de diagnostic qui amélioreront la détection rapide, la confirmation et la notification des maladies et de réduire ainsi la portée, la durée et les conséquences de la survenue des maladies.

7. Que les secteurs de la santé animale et de la santé publique consacrent des efforts à l'amélioration de la qualité et de la quantité de données recueillies (notamment sur la présence des maladies animales) afin d'obtenir des analyses plus significatives et plus fiables.
8. Que l'OIE envisage d'étendre et d'approfondir sa collaboration avec d'autres organisations internationales, plus particulièrement avec celles dont les actions pour réduire les risques de catastrophes biologiques sont compatibles avec sa propre mission et sa stratégie de réduction des menaces biologiques. Que cette collaboration doit inclure les organisations internationales suivantes: le Mécanisme du Secrétaire général des Nations Unies, la Convention sur les armes biologiques (BWC), le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA), le Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la Résolution 1540, INTERPOL, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) chargé de l'application du cadre de Sendai, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive.
9. Que l'OIE envisage d'élaborer des normes plus détaillées fournissant des orientations pour réduire les risques liés à la dissémination volontaire ou accidentelle d'agents pathogènes de source animale et présentant des méthodologies spécifiques pour enquêter si un tel événement était suspecté.
10. Que l'OIE élabore des directrices internationales à l'intention des vétérinaires et des enseignants des écoles vétérinaires, en collaboration avec des juristes, sur les enquêtes à effectuer et sur la prise en charge des foyers de maladies animales infectieuses lorsqu'une action criminelle est suspectée.
11. Que la communauté des bailleurs de fonds envisage de fournir un soutien supplémentaire au cadre opérationnel constitué par l'Outil PVS de l'OIE et le Règlement Sanitaire International de l'OMS (RSI) pour une bonne gouvernance à l'interface homme-animaux, adossée à l'adhésion au concept « Une seule santé » et à la conformité aux normes internationales sur la qualité des systèmes de santé nationaux. Qu'il en résulte l'implication d'un plus grand nombre de pays dans les formations nationales de mise à niveau et dans les procédures de suivi.
12. Que l'OIE incite son réseau de Centres de référence à recenser et à analyser régulièrement les menaces biologiques potentiellement émergentes.
13. Que l'OIE et la FAO continuent de préconiser la destruction de tout matériel contenant le virus de la peste bovine ou bien son transfert vers un nombre limité d'installations de séquestration avant mai 2018.
14. Que l'OIE continue de publier des orientations sur l'application durable des normes de biosûreté et de biosécurité en laboratoire, notamment les normes visant à la sécurité de la production et des manipulations et à la rapidité du transport des matériels biologiques. Que ces orientations soient adaptables à la situation des pays et aux ressources disponibles et complètent l'outil PVS pour les laboratoires et le *Manuel* de l'OIE.

15. Que l'OIE, avec le soutien de la communauté des bailleurs de fonds, continue de soutenir les programmes de jumelage pour les laboratoires, les organismes statutaires vétérinaires et les établissements d'enseignement vétérinaire, dans le but de renforcer les capacités, d'engager des responsables de nouvelle génération, de renforcer les réseaux scientifiques internationaux et de réduire les menaces biologiques.
16. Que l'OIE continue d'encourager les Pays Membres à appliquer les normes sur la qualité des Services vétérinaires, par le biais des évaluations PVS, et à respecter les normes des *Codes terrestre* et *aquatique* visant à assurer l'efficacité de la lutte contre les maladies, la sécurité des échanges commerciaux et l'harmonisation de la certification électronique. Que ces efforts incluent l'évaluation de la législation nationale applicable afin d'assurer que les Services vétérinaires disposent des leviers réglementaires nécessaires pour agir efficacement sur les menaces biologiques.
17. Que l'OIE poursuive ses efforts, en collaboration avec les établissements d'enseignement vétérinaire, pour améliorer les compétences attendues des jeunes vétérinaires diplômés, inclure les sujets d'éthique dans le cursus et concevoir des formations continues en ligne et des outils de formation, en les mettant à disposition de tous les Pays Membres
18. Que l'OIE envisage à l'avenir, en collaboration tour à tour avec les responsables de la santé publique, de la sécurité et de la réduction des risques de catastrophes, d'organiser des conférences similaires en s'appuyant sur la coopération, la vision et l'engagement issus de la Conférence mondiale sur la réduction des risques biologiques. Il est proposé que la prochaine Conférence mondiale soit accueillie par INTERPOL.